



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarante-deuxième session

2021

Rapport de la soixante-treizième session (session extraordinaire)
du Comité des produits
(22 janvier 2021)

Résumé

Le Comité des produits a tenu sa soixante-treizième session (session extraordinaire) le 22 janvier 2021, qui était consacrée à la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, et a adopté son rapport le 19 février 2021. Le Comité souhaite porter à l'attention du Conseil et de la Conférence les questions ci-après.

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les constatations et recommandations du Comité des produits, l'attention étant appelée en particulier sur:

- a) l'exhaustivité du projet révisé de Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et le travail de consultation mené dans un esprit d'inclusion (paragraphe 8);
- b) la version définitive de la Stratégie ainsi que de son cadre de responsabilités et de son plan de mise en œuvre (paragraphe 9).

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les constatations et recommandations du Comité des produits, l'attention étant appelée en particulier sur:

- a) l'exhaustivité du projet révisé de Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et le travail de consultation mené dans un esprit d'inclusion (paragraphe 8).

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la soixante-treizième session (session extraordinaire) du Comité des produits et les recommandations qui y figurent.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Courriel: FAO-CCP@fao.org
Tél.: (+39) 06 570 52723

I. Introduction

1. Le Comité des produits a tenu sa soixante-treizième session (session extraordinaire) le 22 janvier 2021. Sur les 109 membres du Comité, 83 étaient inscrits à la session, à laquelle a participé un ministre. Six États Membres de l'Organisation étaient présents en qualité d'observateurs. La liste des participants peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/about/meetings/commodity-problems/ccp73/list-of-documents/fr/>.
2. M. Gustaf Daud Sirait (Indonésie) a assumé la fonction de Président à la suite de la démission du Président, M. Fredrik Alfer (Suède), conformément au Règlement intérieur du Comité.
3. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.
4. La session s'est exceptionnellement déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique et autres contraintes qui en découlent. Cette décision a été prise à l'issue de consultations menées par le Bureau au sujet des nouvelles modalités relatives à la tenue à distance de la session, lesquelles ont été approuvées par les membres du Comité.
5. Avant le début des délibérations, le Comité a confirmé que la réunion à distance constituait une session extraordinaire officielle du Comité. Il est convenu, aux fins de la conduite de la présente session, de procéder conformément à son Règlement intérieur et à ses usages et de déroger aux dispositions incompatibles avec la tenue d'une session à distance. Le Comité est également convenu d'appliquer des procédures spéciales ou des modalités de travail aménagées, si nécessaire, pour permettre le bon déroulement de la session.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de la session. L'ordre du jour figure à l'annexe A et la liste des documents à l'annexe B.
7. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a prononcé une allocution devant le Comité.

II. Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition

8. Le Comité a salué et dit attendre avec intérêt le projet révisé de Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition (CCP73/2021/2) et s'est félicité de l'exhaustivité de ce document, qui englobe l'ensemble des secteurs dans une démarche axée sur les systèmes alimentaires, ainsi que du travail de consultation mené dans un esprit d'inclusion.
9. Le Comité a dit attendre avec intérêt la version définitive de la Stratégie ainsi que de son cadre de responsabilités et de son plan de mise en œuvre.
10. Le Comité a donné des indications précieuses sur la Stratégie, du point de vue des marchés et du commerce, afin de renforcer sa pertinence dans l'optique de l'accomplissement du mandat de la FAO et d'aider les Membres à en finir avec l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

11. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les grandes orientations du projet de Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et pris note du paragraphe 15 du document portant la cote CCP73/2021/2;
- b) a reconnu le rôle primordial que jouent les marchés et le commerce au regard des objectifs que sont l'alimentation saine et l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes leurs formes, en particulier chez les personnes pauvres et vulnérables, y compris par la création d'emplois et de revenus;
- c) s'est dit conscient de l'importance du commerce en ceci qu'il contribue à la disponibilité d'aliments, en particulier d'aliments nutritifs, qui soient accessibles à un prix abordable, ainsi que de la stabilité des marchés et de l'atténuation de l'extrême volatilité des prix des denrées alimentaires et a rappelé et souligné qu'il importait, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux engagements pris en vertu des accords de l'OMC, que les membres corrigent et préviennent les restrictions et perturbations qui entravent le commerce et qu'ils suppriment les obstacles inutiles et injustifiés au commerce sur les marchés agricoles mondiaux et se gardent d'en créer;
- d) a souligné l'importance de la transparence pour les conditions d'échange sur les marchés et pour les politiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi que de la communication d'informations actualisées et fiables à cette fin;
- e) a souligné qu'il était important de disposer d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux qui soit plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et régi par des règles, dans le cadre de l'OMC et en conformité avec les règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous;
- f) a reconnu qu'il n'existait pas de solution universelle, compte tenu de la multiplicité des contextes nationaux et de la grande diversité des systèmes alimentaires;
- g) a insisté sur l'importance des données, de leur analyse et des faits concrets, notamment quant aux rapports entre commerce et nutrition, à l'heure de conduire des interventions et d'élaborer des politiques;
- h) a souligné l'importance de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale, qui contribuent à des résultats positifs en matière de nutrition, et a relevé en particulier le travail accompli par la Commission du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) dans ces domaines;
- i) a souligné que le numérique et l'innovation, en particulier les technologies destinées à accroître la productivité, étaient de plus en plus importants et qu'il fallait les intégrer dans la version définitive des Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition;
- j) s'est félicité de la référence faite à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, lesquelles participent à la production d'éléments de connaissance, au partage des savoirs et au renforcement des capacités;
- k) a insisté sur l'importance et l'utilité qu'il y a à intégrer les peuples autochtones et les populations locales, les petits exploitants et les agriculteurs familiaux dans les chaînes de valeur alimentaires et les stratégies de lutte contre la faim et la malnutrition;
- l) s'est dit conscient du rôle joué par les bureaux décentralisés de la FAO, en partenariat avec les gouvernements nationaux, dans la mise en œuvre des Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition;
- m) a prié la FAO de continuer à renforcer sa collaboration avec les gouvernements ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, selon qu'il conviendra, aux fins de la mise en pratique des Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition;
- n) est convenu qu'il importait de tenir compte des jeunes, de la problématique femmes-hommes – et en particulier des femmes rurales et autochtones ainsi que de celles qui sont issues des communautés locales –, des inégalités sociales et de la pauvreté dans les activités en rapport avec la nutrition dans le contexte du commerce.

III. Adoption du rapport

12. Le Comité s'est de nouveau réuni le 19 février 2021 pour l'adoption du rapport.
13. Le rapport du Comité a été adopté par acclamation.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

- 1. Questions de procédure**
 - 1.1 Ouverture de la session
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 2. Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition**
- 3. Adoption du rapport**

ANNEXE B**LISTE DES DOCUMENTS**

Cote du document	Titre
CCP73/2021/1	Ordre du jour provisoire
CCP73/2021/2	Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition
CCP73/2021/3	Commerce et nutrition
 Documents d'information	
CCP73/2021/INF/1	Calendrier provisoire
CCP73/2021/INF/2	Liste des documents
CCP73/2021/INF/3	Liste provisoire des délégués
CCP73/2021/INF/4	Déclaration relative aux compétences et droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres